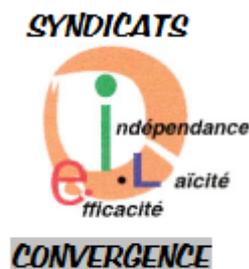




Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr



**A Madame le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
et aux bons soins de Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles**

Réf. : FR/JH/ 16 06 29

Objet : les enseignants coordinateurs de la MLDS-Versailles

Madame le Ministre,

Depuis la grave crise de la MGIEN en 2004-2005, des séances de travail entre les services rectoraux de Versailles et les organisations syndicales qui le souhaitent ont lieu régulièrement afin de veiller en toute transparence à la bonne gestion des fonds mis à la disposition de la MLDS et des personnels impliqués dans ses actions. Le SNCA e.i.L. Convergence n'a manqué aucune de ces réunions mises en place par le Recteur Boissinot et scrupuleusement organisées par ses successeurs.

La dernière réunion a eu lieu le mercredi 8 juin 2016 avec Madame la CSAIO.

Plutôt que de faire comme à l'accoutumée un communiqué rendant compte des travaux accomplis, le SNCA e.i.L. Convergence a décidé de vous faire tenir cette lettre qui sera ensuite publiée sur son site.

La délégation du SNCA e.i.L. Convergence a fait état des remontées venues du terrain, et particulièrement nombreuses lors de la préparation de cette rencontre, qui traduisent non seulement la lassitude mais aussi la colère grandissante des enseignants-coordonateurs MLDS face à l'oubli permanent dont ils sont les victimes.

Certes, ils ont obtenu que la CPIF soit enfin inscrite sur la liste des concours réservés mis en place en application de la loi Sauvadet de 2012. Mais que de temps perdu ! Et ce d'autant plus que des collègues contractuels présentant le travail fait dans le cadre de la MLDS à des jurys qui ignorent tout de cette structure ont essuyé de la part de ceux-ci quolibets et mépris.

C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence demande qu'à côté des concours réservés visant à la titularisation de personnels MLDS contractuels, il soit fait recours à d'autres formes de titularisation : liste d'aptitude, inspection, examen professionnel, VAE, ... afin que ceux qui travaillent depuis 10, 12, 15 ans et plus à prévenir le décrochage scolaire et à y remédier soient

enfin reconnus à part entière comme agents titulaires de l'Education Nationale jouissant des mêmes droits que ceux qui y exercent d'autres métiers. Il rappelle aussi qu'il demande l'ouverture de concours de recrutement CPIF en CAPLP, CAPES et agrégation. En effet, pourquoi des candidats enseignants visant à permettre à tous les jeunes d'obtenir un diplôme qualifiant ou ouvrant les portes vers des formations supérieures qualifiantes, ou d'autres souhaitant se vouer à la formation continue, seraient-ils exclus d'office de la validation du mérite républicain ?

Outre que la rareté des inspections, quand ce n'est pas leur absence, contraint les titulaires CPIF à des carrières à l'ancienneté, le droit à la mobilité des enseignants-coordonateurs est ignoré même si, dans l'Académie de Versailles, des efforts ont été faits pour lui donner un semblant d'existence.

La diversité des tâches auxquelles peuvent être appelés les enseignants-coordonateurs ne signifie évidemment pas que tel ou tel les accomplira toutes au cours d'une année ; cependant elle donne le tournis et les interférences entre elles impliquent concrètement une charge de travail qui est ressentie comme se faisant de plus en plus pesante.

En contrepartie de quoi, et avec des inégalités qui ne sont pas toutes dues à des différences de statut, les rémunérations sont maigres. Dans l'académie de Versailles, le versement de l'ISO, par fixe et modulable, ou son équivalent, est acté et acquis depuis un certain temps. Ce dont se félicite le SNCA e.i.L. Convergence.

Mais, ces personnels qui assurent le suivi de jeunes en grande difficulté, ne touchent aucune indemnité de Professeur Principal ; ils sont aussi toujours soigneusement tenus à l'écart du versement des primes REP + ... Est-ce parce qu'un enseignant-coordonateur est rattaché non pas à un établissement mais à un bassin que le public dont il prévient le décrochage ou dont il assure la réinsertion dans un cursus de formation initiale serait plus facile à gérer ? Le SNCA e.i.L. Convergence pense le contraire et par conséquent revendique les indemnités afférentes pour le personnel MLDS. Comme il pense qu'il a droit à la NBI qui a, sur d'autres primes ou indemnités, le mérite d'être prise en considération dans le calcul des retraites.

Venons-en aux IMP ... Les enseignants-coordonateurs exercent, titulaires ou non, le métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation (CPIF). Ce métier peut s'exercer, et s'exerce d'ailleurs, dans d'autres secteurs de l'institution scolaire que la MLDS. Ils sont, eux, en charge d'exercer ce métier en vue d'une mission bien précise qui est la lutte contre le décrochage scolaire. Au lieu de confondre métier et mission pour laquelle il s'exerce, ne serait-il pas plus judicieux et équitable d'accorder à tous les enseignants-coordonateurs, qui sont au cœur de l'action déclarée priorité nationale, et pas seulement à certains d'entre eux, une IMP ? C'est en tout cas ce que demande le SNCA e.i.L. Convergence.

Il a aussi demandé que dans l'académie de Versailles il y ait plus d'attention portée à la désignation des chefs d'établissement responsables du réseau FOQUALE, afin que chacun d'eux bien sensibilisé à son rôle dans le dispositif n'ait pas la tentation ou la prétention d'empiéter sur l'expertise des enseignants-coordonateurs. La confusion des genres nuit toujours à la démocratie. Cette demande peut, et doit, sans difficulté, concerner toutes les académies...

Vos services, Madame le Ministre, ont entrepris en début de cette année scolaire 2015-2016, de réunir un groupe de travail pour évaluer avec certaines organisations syndicales les attentes des personnels MLDS et la façon d'y répondre. Or, après une séance en septembre, ce groupe de travail n'a plus été sollicité... Voilà qui donne à penser à beaucoup de ces personnels qu'en haut lieu on ne se soucie guère d'eux, comme à l'habitude. Par ailleurs, la Cour des Comptes a dressé l'état des diverses structures qui dans et hors l'Education Nationale travaillent à la lutte contre le décrochage scolaire. Il en ressort que la redondance est fréquente et l'efficacité pas toujours au rendez-vous. La structure qui s'en sort le mieux, même si mieux ne signifie pas la perfection, est la MLDS. Voilà qui pourrait rassurer beaucoup d'enseignants-coordonateurs qui ne revendiquent aucun monopole en la matière ni ne récusent quelque

partenariat que ce soit. Mais pas plus que les suggestions du groupe de travail de septembre 2015, les remarques de ce rapport ne semblent avoir suscité dans vos services un véritable intérêt pour les personnels concernés. Comprenez leur déception, leur amertume, même leur acrimonie ...

Voyez-vous, Madame le Ministre, les enseignants-coordonateurs, titulaires et contractuels, de la MLDS de l'académie de Versailles ainsi que les personnels qui aident à son bon fonctionnement, trouvent que l'Ecole de la bienveillance que vous souhaitez les laisse sur le bord du chemin. Serait-ce que Monsieur Delahaye alors en charge de la DGESCO qui annonçait en présence et avec l'aval d'un de vos prédécesseurs au cours du séminaire de février 2014, qu'allaient enfin être reconnus et récompensés le dévouement et l'efficacité des enseignants coordonateurs MLDS se donnait en spectacle et que ce qu'il disait n'engageait aucunement la continuité de l'Etat ?

Impliqué dans la refondation de l'Ecole de la République dont il y a quelques semaines vous présidiez les « Journées », votre ministère semble aller au plus pressé, à ce qui lui paraît le plus pressé. Mais la bureaucratie est-elle omnisciente au point d'ignorer sans danger les revendications de certains personnels ?

Sachez, Madame, que si rien de tangible et de sérieux n'est fait d'ici là, qui réponde aux attentes légitimes des enseignants-coordonateurs de Versailles et d'ailleurs, ils manifesteront leur colère dès la rentrée.

Nonobstant cette perspective qui stigmatise votre durable inaction envers eux, les équipes académique et nationale du SNCA e.i.L. Convergence vous présentent leurs respects républicains.

Versailles, le 8 juin 2016

La secrétaire générale
Françoise Roche

Le secrétaire académique-Versailles
Jamal Hadir